



## AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Par la présente, les citoyens sont informés qu'à la séance ordinaire du 18 janvier 2022, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant:

### RÈGLEMENT NUMÉRO 6201-2022 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 6200-2018 SUR LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (MODIFICATIONS ADMINISTRATIVES)

À titre informatif, le règlement sur le comité consultatif d'urbanisme (CCU) permet au Conseil municipal de constituer un comité consultatif d'urbanisme, de lui attribuer des pouvoirs d'étude et de recommandation en matière d'urbanisme, d'établir ses règles de fonctionnement et de prévoir la durée du mandat des membres.

Le projet de règlement numéro 6201-2022 vient modifier le règlement sur le comité consultatif d'urbanisme (CCU) afin notamment :

- D'apporter des corrections et des précisions au niveau du libellé des certaines dispositions;
- De réviser le nombre de membres du comité (réduction à 5 membres permanents);
- De réviser la composition du comité, de la présidence et du quorum;
- De réviser les délais de transmission des convocations;
- De préciser les dispositions sur la tenue des réunions, le huis clos et la confidentialité;
- De stipuler que tous les membres, résidents et conseillers municipaux, peuvent recevoir une allocation de présence.

Ce règlement est en vigueur en date d'aujourd'hui conformément à la Loi et est disponible pour consultation en communiquant au 450-347-5446, poste 203, ou par courriel au: [amenagement@silm.ca](mailto:amenagement@silm.ca)

Donné à Saint-Jacques-le-Mineur, ce 19 janvier 2022

Je, soussignée, Isabelle Arcoite, directrice générale et greffière-trésorière certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut conformément à la Loi en affichant une copie au bureau municipal et au 20, rue Principale, entre 8h00 et 22h00, le 19 janvier 2022.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Isabelle Arcoite'.

Isabelle Arcoite  
Directrice générale et greffière-trésorière